

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 266-2014

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.RRGR.1205

Déposée le: 24.11.2014

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: PBD (Leuenberger, Trubschachen) (porte-parole)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction:

Classification: —

Proposition du

Conseil-exécutif:



Concentration décentralisée de l'administration cantonale

Le Conseil-exécutif est chargé de:

1. reloger les administrations cantonales, à l'exception des branches de l'administration en contact étroit avec le public, dans des bâtiments fonctionnels en périphérie ou dans l'agglomération, et
2. de vendre les bâtiments ainsi libérés au centre de Berne.

Développement:

L'administration cantonale possède actuellement de nombreux objets au centre ville de Berne. Des Directions complètes (ECO, SAP, JCE, POM, FIN) sont installées en vieille ville. Elles occupent des bureaux et des logements de grande valeur et contribuent largement à l'impression

de vide qui règne au centre ville le soir et le week-end. Ces administrations n'apportent cependant pas grand-chose à la ville. En vendant et en transformant ces bâtiments, le canton de Berne peut faire beaucoup pour vivifier les centres ville.

La grande majorité des immeubles occupés par l'administration le sont pour des raisons historiques. La plupart de ces locaux ne sont pas vraiment fonctionnels et leur entretien engloutit des sommes astronomiques. Déménager l'administration dans des bâtiments fonctionnels en périphérie permettrait d'offrir à l'administration des locaux idéaux. Les bâtiments fonctionnels sont nettement moins chers à entretenir et améliorent dans le même temps l'attractivité du lieu de travail.

Chaque jour aux heures de pointe, les collaborateurs et collaboratrices doivent se frayer un chemin jusqu'à leur bureau au centre ville. Ce flux de pendulaires pèse sur le réseau de transports, déjà fortement chargé. Déplacer l'administration dans l'agglomération permettrait de lutter activement contre cette tendance. L'infrastructure des transports dans les centres serait soulagée et on pourrait remettre à plus tard l'augmentation des capacités, voire s'en passer complètement.

Les entreprises semi-publiques (Swisscom, CFF, La Poste, etc.), mais aussi des unités administratives fédérales se sont déjà engagées sur la voie de la concentration décentralisée ; certaines ont même déjà terminé ce processus. En déménageant à Bümpliz, l'Intendance des impôts du canton de Berne a joué un rôle de pionnier.

Les unités administratives qui entretiennent des contact étroits avec le public, comme l'office du registre du commerce, les postes de police ou le bureau des documents d'identité, resteront au centre.

Des logements pourront voir le jour dans les bâtiments actuellement utilisés par l'administration. Cela attirera les bons contribuables en ville et participera ainsi au financement des charges de centre urbain. De nouveaux contribuables s'installeront en lieu et place des administrations, mai-gres contributrices fiscales. Une telle mesure permet aussi d'agir contre le prétendu manque de logements en vieille ville.